



À propos du développement durable et des arbres du quartier

à

Conseil Municipal de Montesson

Le 21 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Notre quartier de La Borde bénéficie d'un patrimoine végétal d'exception qui, parmi tous les bienfaits qu'il nous apporte, nous protège de la pollution et de la chaleur. Nous avons assisté impuissants à la coupe totale des arbres de l'avenue Alphonse Daudet, puis de l'avenue Pierre et Marie Curie, où 90% des arbres étaient en bonne santé, certains même venaient d'être plantés. En 2016, QVLB est intervenue pour aider les habitants de l'avenue Henri Barbusse à conserver leurs arbres, et ceux-ci ont été épargnés. La présentation faite par la mairie lors de la réunion «Parlons arbres» du 14 décembre 2018 confirme la volonté municipale de remplacer les arbres du quartier en divisant leur nombre par deux, mais surtout de couper tous les platanes. Aujourd'hui, trois des quelques arbustes replantés avenue Pierre et Marie Curie et Alphonse Daudet sont déjà morts, et en été l'espacement et le dérisoire feuillage des nouvelles essences choisies ne prodiguent plus d'ombre. Il ne fait pas bon se promener dans ces rues au moment de la canicule. Lorsqu'un arbre doit être supprimé pour maladie, notre association demande à en être informée afin de définir l'essence qui pourra le remplacer au mieux.

QVLB s'est portée volontaire pour participer à la rédaction de la charte de l'arbre, conformément à l'offre de coopération qu'elle avait déjà faite par le courrier du 23 novembre 2009 et qui n'a pas reçu, depuis, d'avis favorable des responsables de la mairie.

L'objectif des Chartes urbaines de l'arbre va dans le sens de l'enrichissement, de l'accroissement du nombre d'arbres et du couvert végétal, de la diversification des essences : c'est ce que préconisent l'Agenda 21 et la « Charte européenne de l'arbre », afin de lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique urbaine. Nous aimerions que la municipalité de Montesson aille dans ce sens.

La société Silvavenir, missionnée par la municipalité, vient de procéder à une expertise sur 428 arbres du quartier et son compte-rendu recense 98% de sujets en phase croissante, 9 en état régressif et un arbre mort. Nous comprenons fort bien qu'il faille éliminer les arbres dangereux, porteurs de champignons ou de maladies contagieuses, mais nous n'admettons toujours pas que l'on coupe délibérément des éléments en bonne santé. Les services municipaux ont affiché sur nos arbres, à l'été 2018, une photo grossie d'un insecte minuscule mais non dangereux, le tigre du platane : son éradication aurait pu justifier le remplacement de tous les platanes du quartier alors qu'ils n'étaient nullement malades, ainsi qu'un expert l'a certifié. Un traitement à base d'huile et de pyréthre, très salissant, a été utilisé de nuit sans qu'aucune indication de son innocuité pour l'homme soit mentionnée sur les affichettes. Tout ceci a effrayé les habitants de l'avenue La Fontaine, lesquels craignant qu'il s'agisse de pesticides ont rédigé une pétition pour que leurs platanes soient remplacés. Les communes voisines ont, pour la plupart, de nombreuses avenues bordées par cette essence et elles ne se soucient aucunement de la présence de cet insecte, qui n'est dangereux pour personne : il est seulement gênant par sa prolifération lorsque le ramassage des feuilles mortes n'est pas fait avec soin.

Concernant les soulèvements racinaires ponctuels, ils sont liés à la forte imperméabilisation du terrain, ce qui a été souligné par Silvavenir. Un exemple où tous les platanes sont encore en vie et les trottoirs en bon état : en 2005, les travaux de réfection des trottoirs de l'avenue Molière ont été correctement réalisés, et 14 ans plus tard le revêtement reste en parfait état. En revanche, les récents travaux menés sur les trottoirs des autres avenues ont imperméabilisé les sols, ce qui risque d'engendrer des soulèvements racinaires et peut amener certains riverains à demander la suppression des arbres !

Vous comprendrez que notre association, dont le nom est QUALITE DE VIE, se soit montrée parfois en désaccord avec les projets de la mairie et le soit à nouveau aujourd'hui, surtout s'il s'agit d'entériner une destruction non justifiée du couvert végétal du quartier. Lors de la réunion de présentation du futur PLU le 17 janvier, les habitants se sont exprimés et ont confirmé leur attachement à leur patrimoine arboré.

Qualité de vie de la Borde

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson